

COMMUNIQUÉ

Le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) a tenu son Conseil d'Administration, ce dimanche 16 juin 2019, à la Grande Mosquée de Paris.

Après l'adoption des Rapports moral et financier, exposés par le Président et le Trésorier du CFCM, le Conseil d'Administration a approuvé les dernières modifications du Règlement électoral et du Calendrier électoral.

Ainsi, la date des élections du CFCM a été fixée au 19 octobre 2019 dans les Régions (pour les CRCMs) et celle du Bureau exécutif a été arrêtée au 3 novembre 2019.

Les Membres du CA ont tenu à rendre hommage au Président Ahmet OGRAS pour le travail accompli durant les deux dernières années.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également validé la décision du Bureau du CFCM de mettre fin aux fonctions de l'Aumônier national des Hôpitaux. Il a adopté la proposition de nomination d'un Aumônier national des Hôpitaux intérimaire.

Dans la mesure où le mandat de l'actuel Président du CFCM, Ahmet OGRAS prend fin le 30 juin prochain, les Membres du CA ont demandé au doyen des Présidents du CFCM, le Recteur Dalil BOUBAKEUR d'assurer à compter du 1er juillet 2019 la Présidence du CFCM jusqu'à la tenue des élections le 3 novembre 2019.

Enfin, le CA du CFCM a réaffirmé sa ferme volonté de mettre en place dans les meilleurs délais les Conseils Départementaux du Culte Musulmans (CDCM) conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 7 Avril 2019 et suivant les modalités fixées par les nouveaux Statuts du CFCM.

Dans l'objectif de renforcer la prise de parole sur le plan théologique, le Bureau du CFCM entend également consolider la mission du Conseil religieux au niveau national, et concrétiser la mise en place des Conseils des Imams dans les Régions et dans les Départements.

Fait à Paris, le 16 Juin 2019
Ahmet OGRAS
Président du CFCM